

INSTITUT DE RECHERCHES JURIDIQUES
„ACAD. ANDREI RĂDULESCU”

- **Statut juridique:** personne morale de droit public, institut de recherches scientifiques de l'Académie Roumaine ;
- **Objet de l'activité:**
 - Recherche scientifique fondamentale et applicative dans le domaine juridique: droit interne, droit comparé, droit de l'Union Européenne, droit international;
 - Consultance de spécialité dans le processus d'élaboration et d'application des actes normatifs;
 - Publication de revues, monographies, traités, recueils d'études sur les divers aspects de la théorie et de la pratique juridique;
 - Coopération internationale dans le domaine d'intérêt.
- **Domaine d'activité:**
 - Classification UNESCO: 5/7/(UNESCO) 56.5605.99 (recherches scientifiques dans tous les domaines de droit et législation nationale, ainsi que le droit international);
 - Selon classification CAEN: 7220, recherche, développement dans les sciences sociales et humanistes, CAEN: 7220
 - Numéro d'enregistrement dans le Registre des Potentiels Engagements Contractuels: 1967

Organisation et fonctionnement

L'Institut est dirigé par un Conseil Scientifique, présidé par Directeur. Dans son cadre, déroule son activité du Département de Droit Privé « Traian Ionașcu », du Département de Droit Public « Vintilă Dongoroz » et du Centre des Etudes de Droit Européen.

Directeur: prof. univ. dr. Mircea Dușu

Chefs des départements de recherche:

Droit privé: dr. Bogdan Pătrașcu

Droit public: dr. Alexandrina Șerban;

Centre des Etudes et de Droit Européenne: prof. univ. dr. Mihai Șandru

Bibliothèque: 15000 volumes, 200 périodiques.

L'Institut de Recherches Juridiques (depuis 2006, L'Institut de Recherches Juridiques „Académicien Andrei Rădulescu”) de l'Académie Roumaine a été fondé en 1954 et fonctionne à présent comme unique institution de recherche scientifique fondamentale au niveau national dans le domaine du droit.

Le principal objectif de L'Institut est l'analyse approfondie et systématisée du phénomène juridique et législatif pour présenter tant les conclusions théoriques et fondamentales concernant l'essence, les fonctions et la finalité des principes et des institutions juridiques, mais aussi comme des conclusions applicatives ayant le rôle de faciliter la compréhension des significations et l'application réelle des normes (règles) du droit.

Le domaine de recherches scientifiques fondamentale couvre toutes les catégories du droit: la philosophie et la sociologie du droit, droit constitutionnel, droit administratif, droit civil, droit pénal, criminologie, droit des affaires, droit du travail, droit d'auteur, droit de l'environnement, droit de l'Union Européenne, droit international public.

Dans ce contexte, L'Institut participe aux programmes de recherches de l'Académie Roumaine, concernant l'harmonisation du droit national avec le droit de l'Union Européenne, à l'analyse et débat publique des nouveaux Codes législatifs, comme les autres priorités dans le domaine du droit. Les résultats des recherches sont publiés comme monographies, traités, recueils d'études chez les Editions et dans les revues juridiques roumaines ou de l'étranger.

Un grand nombre d'ouvrages élaborés dans l'Institut ont été couronnés par les prix de l'Académie Roumaine, des associations professionnelles de droit, des revues de spécialité. Sous les auspices de l'Institut sont aussi publiées deux revues juridiques: „Studii și Cercetări Juridice”, (Etudes et Recherches Juridiques), avec des résumés des articles en français et en anglais, et „Revue Roumaine des Sciences Juridiques” en langues étrangères.

Par les contributions de ses experts, l'Institut est en mesure de donner des conseils scientifiques aux autorités publiques et aux institutions intéressées sur les divers aspects juridiques du processus législatif.

L'Institut est aussi un centre d'enseignement universitaire, doctoral et postdoctoral; un grand nombre des chercheurs ont une riche activité didactique aux Universités d'État et privées, en tant que professeurs associés.

Aussi, dans la cadre de l'Ecole doctorale sont préparés et se sont spécialisé un nombre important de docteurs dans les domaines prioritaires du droit. Les chercheurs de l'Institut participent a une série des programmes des études postdoctorales organisés dans la cadre de l'Académie Roumaine.

Un autre objectif prioritaire de l'Institut est le développement de la coopération scientifique internationale dans le domaine juridique. Les chercheurs de l'Institut participent aux programmes d'enseignement, formation et recherche partagés avec des Universités ou avec des Instituts de recherche de l'étranger, en tant que professeurs invités ou chercheurs associés.

Ils sont aussi présents avec des contributions importantes aux nombreux réunions internationales (congrès, colloques, symposiums, conférences) sur des questions d'actualité juridique, organisés par des académies, des Universités, des associations professionnelles, des instituts de droit.

Un lieu essentiel, dans ce cadre, est occupé par les traditionnelles Journées Juridiques franco-roumaines, initiées et organisées périodiquement par l'Institut de Recherches Juridiques et l'Association de Législation Comparé de France, depuis 1967, arrivées à la XV^{ème} édition (2011).

Aujourd'hui, les relations scientifiques de l'Institut avec autres Instituts ou centres de recherche et d'Universités étrangères, sont renforcées et sont en train de s'amplifier, ayant comme principal objet de recherche les nouveaux aspects du droit comparé, telle comme la transposition du droit de l'Union Européenne dans le droit interne, les problèmes de développement du droit dans le conditions de la mondialisation et l'impact des nouveaux technologies et les phénomènes globales sur le monde juridique.

Dans le même temps, les publications de l'Institut font l'objet d'un large échange avec des revues de spécialité et des Instituts de recherches juridiques étrangères.